# PROGIBB 40 SG

Régulateur de Croissance des Végétaux Granules Soluble

## COMMERCIAL

GARANTIE:	
Gibbérelline A <sub>3</sub>	40%
Avertissement, contient l'allergène lactose (lait)	

# LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

## NO D'HOMOLOGATION 29359 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Poids net (Contenu): 50g - 20 kg

Titulaire de l'homologation Valent BioSciences LLC 1910 Innovation Way, Suite 100 Libertyville, Illinois 60048 É.-U. 1-800-323-9597

Agent canadien Valent Canada, Inc 201-230 Hanlon Creek Blvd Guelph, Ontario N1C 0A1

## PRÉCAUTIONS:

# GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des pantalons, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Porter également des gants résistant aux produits chimiques pour mélanger et charger le produit de même que lors d'activités de nettoyage et de réparation.

Ne pas retourner dans la zone traitée, ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours des 12 heures suivant l'application du produit.

#### PREMIERS SOINS:

Si avalé: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour

obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à

petites gorgées

si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente.

Si sur la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à

grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si inhalé: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne

respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre

antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si dans les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de

l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler

un centre

anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIOUES

Traiter selon les symptômes.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou pour animaux lors de l'entreposage et de l'élimination.

Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### Pour les contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide et rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **MODE D'EMPLOI**

Utiliser seulement selon le mode d'emploi. Bien lire l'étiquette et la comprendre avant d'effectuer des applications. Garder hors de la portée des enfants. Pour les cerises sucrées et sûres : respecter un délai de 21 jours entre le traitement et la récolte.

## **Directives d'application:**

Les granules hydrosolubles contiennent de l'acide gibbérellique, un régulateur de croissance extrêmement puissant; lors de l'application de régulateurs de croissance, les écarts de doses de l'étiquette, du temps d'application et des volumes d'eau ou l'utilisation de mélanges non testés peuvent produire des résultats non désirés. Toujours consulter l'expert agricole de Valent BioSciences LLC de votre région pour connaître les critères de pulvérisation appropriés à vos conditions.

- Ne pas appliquer sur des plantes stressées par les organismes nuisibles, par des carences nutritionnelles ou par un stress hydrique.
- Pour optimiser l'efficacité, le feuillage doit être bien recouvert par la pulvérisation; toutes les parties du plant ou de la culture doivent être traitées ou les résultats désirés ne seront pas obtenus. Préparer les solutions concentrées en mélangeant la quantité requise de produit avec de l'eau, dans un réservoir vide et propre. Éliminer toute solution de pulvérisation non utilisée à la fin de chaque journée selon la loi municipale, provinciale ou fédérale.
- Pour obtenir les meilleurs résultats possible, le pH de l'eau devrait être neutre et toujours inférieur à 8,5
- Les applications de effectuées en présence de conditions lentes d'assèchement (températures fraîches à tièdes, humidité relative moyenne à élevée et sans vent) amélioreront l'absorption par le plant, pour une optimisation des résultats. Les applications de nuit sont encouragées lorsque les conditions de jour ne favorisent pas un assèchement lent.
- NE PAS appliquer à l'aide de méthodes ULV. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Application par air pulvérisé: Ne pas diriger le jet au-dessus des arbres à traiter. Fermer les buses qui pulvérisent vers l'extérieur, à la fin des rangées et sur les rangées extérieures. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, vitesse mesurée à l'extérieur de la zone de traitement, du côté opposé au vent.

# DIRECTIVES DE PULVÉRISATION POUR LES CATÉGORIES DE CULTURES DE FRUITS

CULTURE/VARIÉTÉ	OBJECTIF/AVANTAGE	DOSE	TEMPS D'APPLICATION	
Cerises sucrées	Retarde de 4 à 5 jours la maturation des fruits, ce qui allonge la période de cueillette et retarde la période susceptible au fendillement du à la pluie. Ce traitement augmente également le calibre des fruits, la fermeté et la résistance aux troubles de postrécolte.	20 g m.a./1000L (20 ppm) (50 g de produit/1000 L)	Effectuer une seule application foliaire lorsque le fruit est d'un vert translucide à une couleur paille, 21 jours avant la récolte habituelle. Utiliser un volume d'eau suffisamment élevé pour assurer un bon détrempage (jusqu'au point du ruissellement).	
NOTE: Ce traitement retarde souvent le développement des couleurs et la date de la récolte.				
Cerises sûres (cultivar Montmorency) infectées par le virus de la jaunisse.	Pour maintenir et prolonger la capacité fructifère élevée des cerisiers de cerises sûres Montmorency infectés par le virus de la jaunisse en stimulant la formation d'éperons et en diminuant l'apparition de nœuds 'blind'. La formation d'éperons est présente l'année qui suit l'application. Les changements dans la production des bourgeons, des éperons et des fleurs ne seront donc pas évidents avant deux ou trois ans après le début du programme d'initiation. Des applications annuelles sont requises pour assurer un bon développement des éperons et une amélioration subséquente du rendement année après année.	10-15 g a.i./1000L (10- 15 ppm) (25- 37,5 g product/1000 L)	Appliquer 9 litres d'une solution de 10 à 15 ppm par arbre standard. Utiliser une solution de 10 ppm pour les arbres vigoureux. Une solution de 15 ppm peut être nécessaire pour les vieux arbres et les arbres moins vigoureux. Appliquer une pulvérisation 14 à 28 jours après la floraison. Le meilleur temps pour appliquer est le stade pendant lequel 3 à 5 feuilles terminales sont complètement ouvertes ou lorsque les terminaisons se sont allongées d'au moins 3 à 8 cm.	

NOTE: Les applications n'améliorent pas la croissance des arbres soumis à des conditions de stress nutritionnel, hydrique ou occasionné par les organismes nuisibles. Les arbres affaiblis par des éléments autres que le virus de la jaunisse, comme un sol détrempé ou le dommage hivernal, ne répondront pas au traitement. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque l'application est utilisée en combinaison avec de bonnes pratiques culturales. Consulter les autorités agricoles locales et les experts sur les fruits pour un diagnostic précis du virus de la jaunisse et pour avoir des renseignements sur l'application d'acide gibbérellique.

# DOSES D'APPLICATION RECOMMANDÉES (GRAMMES M.A./ACRE) SELON L'ÂGE DES CERISIERS (CERISES SÛRES)

Âge des cerisiers (années)	Dose (grammes m.a./hectare)
6-10	10-15
11-15	20-25
16-20	25-35
20 + années	35-45

NOTE:

Les doses sont basées sur des arbres d'une vigueur normale à divers âges. Ajuster la dose selon la vigueur des arbres. Si les arbres sont vigoureux, utiliser les doses recommandées les moins élevées. Les doses les moins élevées devraient également être utilisées sur les arbres ayant été sévèrement taillés et émondés. Utiliser les doses les plus élevées pour les arbres peu vigoureux et dont la production en rejets et en éperons est plus lente. Des doses d'application excessives augmenteront la croissance végétative au détriment de la production de fruits l'année suivante.

Les applications n'améliorent pas la croissance des arbres soumis à des conditions de stress nutritionnel, hydrique ou occasionné par les organismes nuisibles. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque l'application est utilisée en combinaison avec de bonnes pratiques culturales.

#### TABLEAU DE CONVERSION

Contient environ 1 gramme de matière active par 2,5 grammes de produit.

Grammes de matière active	Grammes de ProGibb 40 SG
1,0	2,5
2,0	5,0
4,0	10,0
5,0	12,5
8,0	20,0
10,0	25,0
20,0	50,0
30,0	75,0
40,0	100
50,0	125
60,0	150
80,0	200
100	250
120	300

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.I